

rait immédiatement défendu à M. FLEMING d'accepter aucune réclamation, quelque juste qu'elle pût être, avant qu'il eût remboursé au gouvernement ce qui lui était dû. Il avait dit à M. STEERS, lorsqu'il était allé le voir, qu'il (M. MACKENZIE) ne pouvait pas lui permettre de garder l'argent public reçu pour le compte des explorations. En cette occasion, M. STEERS promit de rembourser le montant dû. Plus tard il prit conseil des hommes de loi, et garda l'argent, et aussitôt qu'il (le PREMIER) découvrit ce fait, des procédés furent institués contre lui pour le forcer à restituer les montants qu'il détenait. Quant au montant, il (M. MACKENZIE) ne prétend pas le préciser. Tout ce qu'il sait, c'est que le département a perdu environ \$1000 par le fait de commis de ce bureau, mettant de l'argent dans leur poche sous prétexte qu'ils avaient des réclamations. Il a un certificat de la banque de Montréal constatant que le 2 août il (M. WALLACE) avait pris \$8,279.21 de l'argent public lorsqu'il n'avait aucune situation sous le gouvernemen, et n'avait aucun droit de garder de l'argent appartenant à ce dernier.

M. RYMAL dit qu'il a été très-particulier, lorsqu'il supportait son ami M. STUART, dans Norfolk Sud, à s'abstenir de porter aucune accusation contre le membre actuel pour cette division électorale. Il a dit que si les accusations étaient vraies—jugant par ce qui était arrivé il y a quelque temps—il pouvait dire où était allé une partie de cet argent. Il ne pense pas que l'hon. membre fût trop pur, dans le temps où ses amis étaient à leur agonie, pour souscrire quelque chose au fonds de la corruption, ou pour le garder en paiement de ses propres services. Il (M. RYMAL) pense qu'il est amplement justifié de dire plus encore que cela, en regard du fait que les amis de l'hon. membre se promenaient les mains pleines d'argent par les rues de Dover lors de l'élection, et paraient avec prodigalité sur le résultat de l'élection. Il (M. RYMAL) pense que cet argent avait été obtenu autrement qu'à bûcher du bois à la corde. Il était peut-être plus aisé de l'obtenir au moyen d'un système de tenue des livres connu seulement de l'hon. membre pour Norfolk Sud. Quant à ce qui a été dit de lui, il (M. RYMAL) le laissera

passer sans dire un mot. Il a été connu au parlement aussi longtemps que l'hon. membre et il traitera ce monsieur comme l'homme avait traité l'âne qui l'avait rué. Il prendra en considération le lieu d'où il est sorti, et il ne dira rien de plus. Durant l'élection de Norfolk Sud il s'efforça, comme toujours, de se tenir dans les strictes limites de la vérité. Il n'a pas accusé l'hon. membre de défection, mais il a dit qu'il était mystérieux de voir qu'après avoir laissé sa charge depuis un an et demi, il ne pouvait rendre compte ni de l'argent ni des reçus. Tout ce qu'il demande à l'hon. membre, c'est où l'argent et les reçus sont allés. Après être revenu de Norfolk Sud, il (M. RYMAL) avait traité l'hon. membre avec trop de douceur. S'il a fait quelqu'injustice à ce monsieur ce n'était pas volontairement. La publication de la lettre, il doit le dire, a attiré beaucoup de sympathie en faveur de l'hon. membre: il lui doit une grande part du support qu'il a reçu. Les appels que l'hon. membre a fait, les larmes aux yeux, aux électeurs lui ont gagné beaucoup des votes donnés en sa faveur.

L'HON. M. CAUCHON se lève pour une question d'ordre. L'hon. membre demande un comité sur des documents qui ne sont pas devant la Chambre.

L'ORATEUR explique qu'ils sont maintenant inclus dans la motion.

L'HON. M. CAUCHON dit qu'il ne connaît rien des documents, qu'il ne les a jamais vus, et que par conséquent la motion est hors d'ordre. Puisque la question est devant le comité des comptes publics, il n'y a aucune nécessité de l'amener devant la Chambre.

L'HON. M. BLAKE dit que la suggestion concernant la question d'ordre est très-juste. Cette affaire est du ressort du comité des comptes publics et un sous-comité a été nommé pour s'en occuper. Tout le monde consent à ce que l'hon. monsieur ait toute opportunité de se défendre des rapports faits contre lui. Il est certain que l'hon. monsieur recevra du sous-comité ample justice, mais si les choses tournent autrement qu'il espère, il a la certitude que la Chambre se chargera volontiers de la question. Vu les explications données par le PREMIER MINISTRE la motion devrait être retirée. S'il se rencontre quelque difficulté ou quoi que ce soit qui l'empêche d'obtenir justice devant